

Message no 70 du Conseil communal au Conseil général

Objet: Routes communales et approvisionnement en eau – Traversée des Paccots – Etudes du projet final d'aménagements routiers et du réseau d'eau potable – Crédit d'investissement de 220 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 70 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 220 000 francs destiné à l'étude du projet final d'aménagement de la traversée des Paccots et à celle de l'adaptation du réseau d'eau potable dans le secteur.

Contexte

Depuis quelques années, la traversée des Paccots génère des problèmes de lisibilité des carrefours, de vitesses inadaptées pratiquées par certains automobilistes, d'absence de marquage dans certains secteurs, d'organisation du stationnement ou encore d'aménagements déficients pour les piétons.

En 2018, des mesures provisoires ont été réalisées dans l'attente du projet définitif. Le réaménagement de la traversée des Paccots ainsi que la création d'un trottoir entre le quartier des Mayens et l'entrée des Paccots ont également fait l'objet d'études préalables.

En 2019, la planification financière prévoit la suite des études définitives pour l'obtention du permis de construire. Ainsi, parallèlement à ces réflexions, une étude sur l'adaptation du réseau d'eau dans le secteur concerné sera menée. Elle permettra d'entreprendre les travaux nécessaires à la sécurité du réseau en même temps que ceux engagés pour le réaménagement de la traversée des Paccots.

Contenu

Le calendrier communal prévoit la réalisation de ces travaux en 2020. Pour rappel, voici les principales mesures prévues dans ces projets d'étude:

Secteur Les Mayens – Les Paccots: (tronçon route cantonale)

- Création d'un trottoir, le long de la route cantonale;
- Création d'une passerelle sur le ruisseau des Moilles, vers le quartier des Mayens;
- Adaptation de l'arrêt de bus Les Moilles selon les normes de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (Loi sur l'égalité pour les handicapés, LHand) du 13 décembre 2002 (RS 151.3) (ci-après LHand);
- Agrandissement du pont sur le ruisseau des Braseyres (travaux d'endiguement cantonaux).

Traversée des Paccots: (tronçon route communale)

- Délimitation claire de la chaussée;
- Continuité des cheminements piétonniers par la réalisation de trottoirs;
- Création de passages pour piétons;
- Modification et adaptation des arrêts de bus selon les normes de la LHand;
- Modération du trafic (vitesse) par la mise en place de rétrécissements aux portes d'entrée, au droit des passages pour piétons et aux arrêts de bus sur chaussée, ainsi que par la modification de la hiérarchie des routes à l'interface de la route des Joncs;
- Délimitation des zones de stationnement par la création et le marquage de places de parc.

Simultanément à ces travaux routiers, des travaux relatifs à l'eau potable et à la défense incendie seront engagés en vue de:

- remplacer la conduite de distribution en fonte ductile existante par du PE DN163 sur certains tronçons;
- poser une nouvelle conduite de transport DN250 dans le cadre du turbinage de la rive gauche de la Veveyse.

But de la dépense

La mise à l'enquête des projets routiers ainsi que des conduites d'eau potable est indispensable. Afin d'entreprendre les procédures en vue de l'obtention d'un permis de construire jusqu'aux appels d'offres et à la rentrée des soumissions, ce crédit d'étude est nécessaire pour:

1. Les études routières: honoraires d'ingénieur civil, du géotechnicien et étude de bruit.
2. Les études sur l'eau potable: honoraires d'ingénieur hydraulicien.

(1) Plan de financement – Etude routière

Rubrique comptable 62.509.14

Coût total estimé à la charge de la Commune

CHF 175'000.00

À la charge du budget des investissements 2019

Financé par un prélèvement à la réserve «réseau routier» (cf. annexe) prévu au budget de fonctionnement 2019 sous la rubrique 99.482.73 et amortissement simultané par la rubrique 99.332.53.

(1) Estimation des charges d'exploitation dès 2020

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

(2) Plan de financement – Etude eau potable

Rubrique comptable 70.509.00

Coût total estimé à la charge de la Commune

CHF 45'000.00

À la charge du budget des investissements 2019

Financé par un emprunt bancaire.

(2) Frais financiers du crédit d'étude dès 2020

Intérêts passifs	2% de CHF	45'000.00	CHF	900.00
Amortissement	* 15% de CHF	45'000.00	CHF	6'750.00
Total			CHF	7'650.00

* En cas d'acceptation du projet et de la réalisation de ces conduites, ce montant d'étude sera intégré au montant total d'investissement qui sera amorti à 4%, conformément à la législation en vigueur.

(2) Estimation des charges d'exploitation dès 2020

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 220 000 francs destiné à l'étude du projet final d'aménagements routiers de la traversée des Paccots et à celle de l'adaptation du réseau d'eau potable dans le secteur.

Châtel-St-Denis, février 2019

Le Conseil communal

Annexes: - Projet d'arrêté
Réserve «réseau routier» – Tableau
Plans

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 70 du Conseil communal, du 19 février 2019;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 220 000 francs destiné à l'étude du projet final d'aménagements routiers de la traversée des Paccots et à celle de l'adaptation du réseau d'eau potable dans le secteur.

Article 2

Ces études seront financées par:

- 1: un prélèvement à la réserve « entretien routier » (cf. annexe) prévu au budget de fonctionnement 2019 et amorti simultanément pour la partie étude routière.
- 2: un emprunt bancaire et amorti selon les prescriptions légales pour la partie étude eau potable.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Daniel Jamain

Ville de Châtel-St-Denis

Evolution réserve pour réseau routier rubrique passif du bilan - 282.54

Date	Libellé	Bilan - passif rubrique comptable	Compte des investissements rubriques comptables	Compte de fonctionnement rubriques comptables		Messages no	Décision du conseil général	Montants
				amortissement	Prélèvement réserve			
01.01.2018	Solde selon bilan	282.54						fr. 2'702'497.15
31.12.2019	Prélèvement pour financement réfection de deux secteurs de la route du Moléson		62.501.96	99.332.47	99.482.68	58	voté le 12.12.2018	fr. -680'000.00
31.12.2019	Prélèvement pour financement étude routière traversée des Paccots		62.509.14	99.332.53	99.482.73	70	à voter le 27.03.2019	fr. -175'000.00
31.12.2019	Solde calculé	282.54						fr. 1'847'497.15

Etabli le 29 octobre 2018 - chv - mis à jour le 7 février 2019

Traversée des Paccots

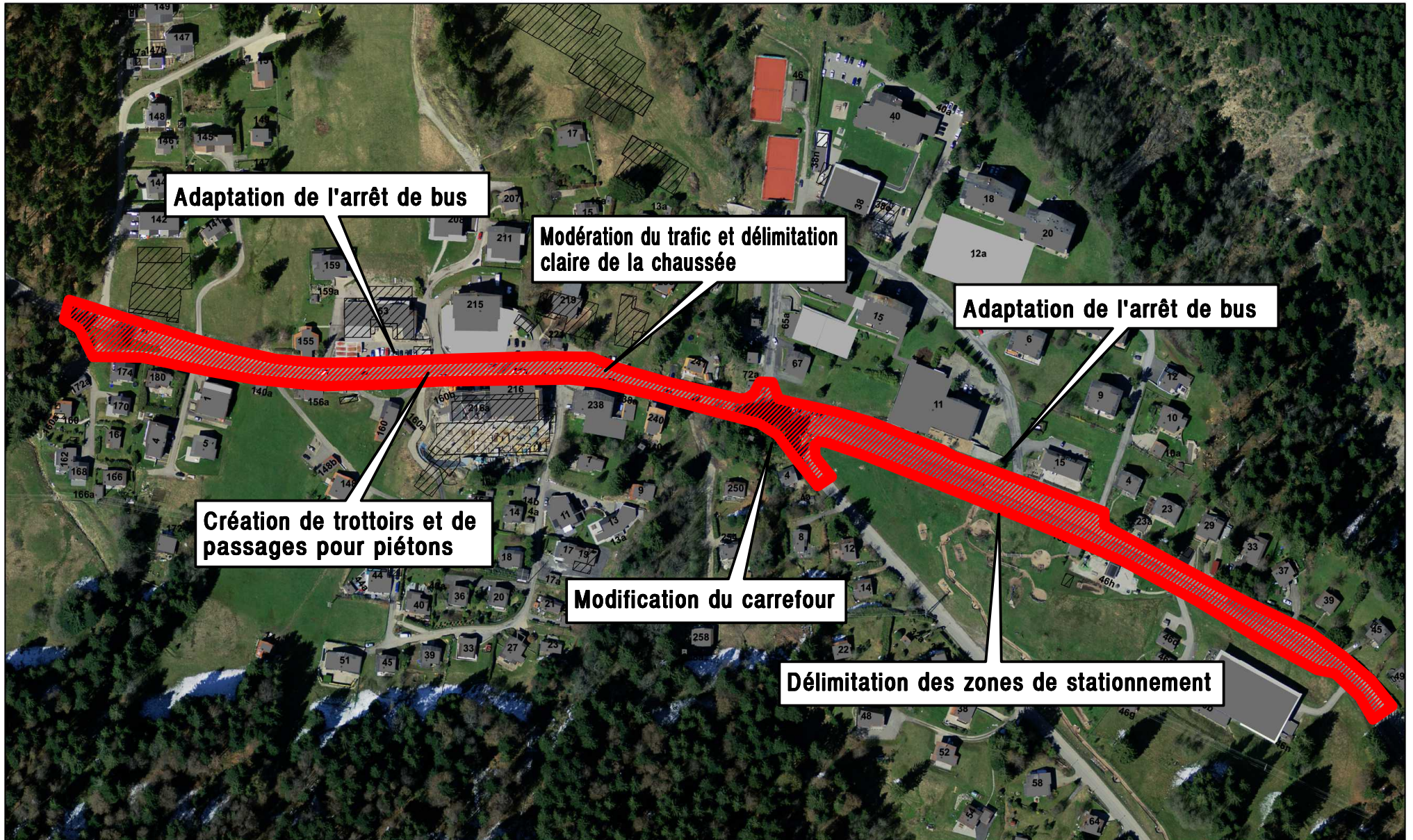
04.02.2019



Commune de Châtel-St-Denis © 2019

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi



Secteur Les Mayens - Les Paccots



04.02.2019

Commune de Châtel-St-Denis © 2019

coMMap 9

Plan non officiel, seuls les documents approuvés font foi

